

## REGLEMENT DE L'OPÉRATION SAUTER

### Article 1

La société BRANDT FRANCE SAS au capital de 100 000 000 €, dont le siège social est situé au 89 Boulevard Franklin Roosevelt à RUEIL MALMAISON (92500), RCS NANTERRE 801 250 531, organise du 7 juillet au 30 septembre 2017, un jeu en magasin intitulé SIMPLIFIEZ VOUS LA CUISINE AVEC SAUTER

### Article 2

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant sur le territoire Français ayant acheté entre le 7 juillet et le 30 septembre 2017 un four SAUTER et s'étant connectée sur le site [www.monpaniersauter.fr](http://www.monpaniersauter.fr) pour renseigner ses coordonnées et télécharger sa preuve d'achat. Les membres de la société organisatrice ainsi que leur famille (ascendants, descendants, conjoints) ne peuvent pas participer au jeu. En cas de litige, un justificatif de leur identité pourra être demandé. Le nombre de participations est limité à une seule participation par acte d'achat. En cas de participation multiple par un joueur avec une adresse différente, pour un même acte d'achat, celui-ci sera éliminé du présent jeu

### Article 3

Le jeu est présenté sur les points de vente participant à l'opération. Il se tiendra du 7 juillet au 30 septembre 2017 inclus.

### Article 4

Pour jouer, le participant doit acheter un produit de la gamme de Four SAUTER parmi les références suivantes : SOP5532B, SOP5532W, SOP5532X, SOP5582B, SOP5582W, SOP5582X, SOP5764X, SOP5440X, SOP5762W, SOP5762B, SOP5762X, SOP5585B, SOP5585X entre le 7 juillet et le 30 septembre 2017 inclus et se rendre sur le site [www.monpaniersauter.fr](http://www.monpaniersauter.fr), avant le 7 octobre 2017, pour tenter de gagner 1 an de panier de légumes frais livrés à domicile. Le consommateur devra préalablement remplir les « champs obligatoires » du formulaire de participation qui s'y trouvent avec ses coordonnées précises : civilité, nom, prénom, adresse postale, date de naissance et email, ainsi que l'acceptation du règlement du jeu. Il pourra cocher une case s'il souhaite ou non, recevoir des informations concernant les produits des marques du Groupe Brandt. Il devra également saisir la date de son achat et télécharger un scan ou une photo complète de sa facture d'achat ou du ticket de caisse. La facture d'achat ou le ticket de caisse doit impérativement comporter les informations suivantes : nom du magasin, date d'achat, mention du produit entouré.

Un tirage au sort aura lieu à la fin du jeu, le 12 octobre 2017 afin de déterminer les 101 gagnants des 1 an de panier de légumes frais livrés à domicile (voir article 5). Les gagnants comme les perdants recevront un e-mail leur indiquant leur gain ou perte.

## **Article 5**

Les lots mis en jeu sont des paniers de légumes frais livrés au domicile du gagnant pendant 1 an, à raison d'un panier par mois soit un total de 12 paniers. Le contenu des paniers variera selon les saisons, la valeur unitaire d'un panier étant de 15 €. Les gagnants recevront leur premier panier au mois de novembre 2017 et le dernier en octobre 2018.

## **Article 6**

Les cas de non-conformité des preuves d'achats, donc motifs d'annulation du gain, sont :

- Mauvaise date d'achat,
- Mauvais produit sur la facture,
- Facture incomplète,
- Facture illisible,
- Éléments impératifs mentionnés à l'article 4 manquants sur la facture.

Chaque gain annulé, suite à la non-conformité des preuves d'achats, sera remis en jeu et un nouveau gagnant sera tiré au sort.

## **Article 7**

Il ne sera attribué qu'un seul lot par acte d'achat (même facture). Le lot ne peut en aucun cas être échangé à la demande des gagnants par un autre lot, ni contre sa valeur en espèce. Le lot est attribué nominativement et ne peut être remis à un tiers.

## **Article 8**

Si les circonstances l'exigent, BRANDT FRANCE se réserve le droit de remplacer le lot annoncé par des lots de valeur équivalente ou de caractéristiques proches. BRANDT FRANCE se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger, de reporter ou de modifier les conditions du jeu à tout moment si des circonstances de force majeure l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

## **Article 9**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu sont strictement interdites. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives les concernant en écrivant à : BRANDT FRANCE – Direction Marketing France - 89 BOULEVARD FRANKLIN ROOSEVELT 92500 RUEIL MALMAISON. Ces informations sont destinées à la société organisatrice et sont obligatoires pour la participation au jeu et l'attribution des gains aux gagnants. A défaut, la participation sera considérée comme nulle.

## **Article 10**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, qui sera disponible sur le site internet de l'opération.